

## Description

**Espèce:** *Cyperus esculentus*

- Cypéracée vivace printanière et estivale.
- 30 à 70 cm de hauteur.
- Tige triangulaire, sans nœuds.
- Feuilles vert clair à jaune verdâtre, 5 à 10 mm de large, plus courtes que la tige, arrangées en groupe de 3.
- Inflorescence formée de 4 à 10 rayons terminés par des épis roux doré.
- Longs rhizomes avec des tubercules de 1 à 15 mm.
- Ne pas confondre avec les graminées (millets, etc.).



Rhizomes



Rhizomes et tubercules



Tubercules



Feuilles arrangées en groupe de 3 et fleur  
(photos Agroscope)



## Répartition

- En Suisse, l'espèce est présente: AG, BE, FR, NE, SG, TG, TI, VD (Chablais, plaine de l'Orbe), VS, ZH.
- On la trouve en abondance sur terre noire et sol d'alluvions.



Souchet après moisson (photo SPP Berne)



Souchet dans des pommes de terre (photo Agroscope)

## Nuisibilité du souchet comestible

**Agriculture:** forte concurrence des cultures, surtout cultures de printemps et cultures maraîchères. Une fois que la plante est installée, elle est très difficile à contrôler.

**Environnement:** néophyte envahissante (espèce de la liste noire).



Selon l'état actuel des connaissances.

## Lutte contre le souchet comestible

La priorité absolue est d'empêcher l'introduction des tubercules sur des parcelles non infestées car l'éradication d'un foyer de souchet comestible (*C. esculentus*) s'avère très difficile.

L'assainissement d'une parcelle contaminée peut nécessiter un renoncement à certaines cultures et une lutte combinée (lutte mécanique, chimique et effet de concurrence).

### Mesures préventives: éviter la contamination de parcelles saines par les tubercules de souchet

- Repérer les parcelles infestées et les travailler/récolter en dernier.
- Informer les entrepreneurs de travaux pour tiers afin qu'ils organisent leur programme de travail en conséquence.
- Nettoyer méticuleusement les machines agricoles sur la parcelle infestée (tubercules emportés avec la terre/déchets de récolte), particulièrement après un travail du sol et des récoltes (pommes de terre, betteraves, légumes racines, etc.).
- Remettre la terre du lavage des machines de récolte sur une parcelle contaminée par le souchet.
- Utiliser du compost, de la terre et des plantons non contaminés et éviter le transport de terre d'une parcelle à l'autre; méfiance avec la terre de remblai externe à l'exploitation.

### Lutte contre les premiers foyers

- Eviter de laisser fleurir le souchet pour ne pas accélérer la diffusion et l'extension du souchet.
- Déterrer le souchet avec ses rhizomes et ses tubercules en creusant jusqu'à la semelle de labour.
- Eliminer le souchet par incinération (ordures ménagères/déchetterie), JAMAIS au compost.
- Marquer les foyers afin de pouvoir surveiller les emplacements les années suivantes.
- Intervenir de manière ciblée avec un herbicide efficace (cf. liste ci-après) afin de détruire le souchet après germination.
- Laisser de côté les emplacements des foyers lors de la récolte et du travail du sol pour limiter le risque de dissémination dans le champ lui-même ou sur d'autres parcelles.

### Adapter la rotation en présence de souchet

- Favoriser des rotations à dominante de maïs et céréales face au souchet.
- Mise en place de cultures concurrentielles (cultures et engrais verts) avec une couverture du sol très rapide pour éviter la germination.
- Renoncer aux cultures sensibles (pommes de terre, betteraves, légumes racines).

### Mesures directes

L'objectif de la lutte directe (à la fois chimique et mécanique) contre le souchet comestible est de perturber plusieurs fois la plante de souchet et l'épuiser **avant** la formation de nouveaux tubercules au début de l'été. La lutte doit impérativement débiter sur la fin du printemps (mai-juin) lorsque les premières pousses apparaissent et doit se poursuivre pendant l'interculture puisque les tubercules peuvent germer jusqu'aux premiers gels. L'efficacité de la lutte mécanique – destruction des rhizomes au stade 2-5 feuilles avant la formation des tubercules – se complète bien avec celle d'un herbicide.

	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.
<p>Germination et levée</p>								
<p>Formation des rhizomes</p>								
<p>Formation des tubercules</p>								
Lutte mécanique								
Lutte chimique								

### Stratégie pour les parcelles contaminées

Année	Culture	Lutte
1	Maïs	Sarclage puis incorporation de <b>Dual Gold</b> puis herbicides foliaires efficaces
2	Maïs	Sarclage puis incorporation de <b>Dual Gold</b> puis herbicides foliaires efficaces
3	Blé	Monitor puis lutte sur les chaumes (glyphosate ou mécanique)
1-6		Eviter betteraves, pommes de terre, soja ou tournesol, cultures maraîchères estivales

### Lutte mécanique

- Travail répété du sol au stade plantule (2 à max. 5 feuilles). Bonne destruction des rhizomes.
- Sarclages répétés dans les cultures en ligne (p.ex. maïs). Le souchet sur la ligne n'est pas touché !
- Déchaumages répétés pendant l'interculture. Les tubercules déjà formés ne sont pas détruits.



## Lutte chimique\* en grandes cultures et prairies

Culture	Concurrence de la culture	Herbicide	Efficacité	Stade de la culture	Remarques	Appréciation de la lutte
Maïs	+	<b>1<sup>ère</sup> application</b> Dual Gold (2l/ha)	S	En présemis	1 <sup>ère</sup> application. Limite la germination. Incorporer après application à 10-20 cm de profondeur. Autorisation nécessaire en PER. 2 <sup>e</sup> application. Détruit les repousses. Sarclage complémentaire.	1
		<b>2<sup>e</sup> application</b> Sulfonylurée + Tricétone	M	5-6 feuilles		
		<b>Rattrapage</b> Basagran	M			
Blé, triticale	++	Monitor + huile	M	1-(2) nœuds	Destruction de plantes, Monitor pourrait avoir un effet sur les tubercules déjà formés.	2
		Basagran	M			
Sur chaumes, avant engrais vert	0	Dual Gold (2l/ha)	S	Après récolte	Limite la germination. Incorporer après application à 10-20 cm de profondeur, puis semis d'un engrais vert à croissance rapide (moutarde ou radis fourrager).	2
Sur chaumes	0	Glyphosate (dose max.)	M	Après récolte	Destruction des plantes de souchet existantes (pas d'effet sur les tubercules).	3
Orge, Colza, Prairie	++				Lutte par concurrence et lutte complémentaire sur chaumes.	3
Tournesol	0	Dual Gold (2l/ha)	S	En présemis	Limite la germination. Incorporer après application à 10-20 cm de profondeur. Pas d'autorisation nécessaire en PER. Sarclage complémentaire.	3
Betteraves	0	Dual Gold (2 à 3 fois 0,35l/ha)	A	Levée à 6 feuilles	Destruction des jeunes plantes. Total max. autorisé : 1,3l/ha.	3
		Frontier/Spectrum (2 à 3 fois 0,35l/ha)	A		Total max. autorisé : 1,4l/ha. Sarclage complémentaire.	
Soja	+	Dual Gold (1,6l/ha)	A	Prélevée	Destruction des jeunes plantes. Sarclage complémentaire.	3
		Basagran	A	Postlevée		

\*Le tableau ne contient que les matières actives homologuées ayant une certaine efficacité.

## Légende

## Concurrence

0	Aucune
+	Faible
++	Moyenne
+++	Forte

## Efficacité herbicide

S	Plante sensible
M	Plante partiellement éliminée
A	Plante affectée mais pas éliminée

## Appréciation de la lutte

1	Lutte efficace
2	lutte partielle
3	lutte insuffisante



## Mode d'action et efficacité des herbicides sur le souchet comestible

MATIÈRES ACTIVES	Action racinaire (germination)	Action foliaire	Remarques
S-MÉTOLACHLORE	++	+	Incorporer à 10-20 cm de profondeur en présemis. Un sol humide améliore son efficacité.
DIMÉTHÉNAMIDE		+	Application en présemis non homologuée.
SULFOSULFURON	+	++	
GLYPHOSATE	0	++	
FORAMSULFURON + THIENCARBAZONE + IODOSULFURON	0	++	
RIMSULFURON	0	++	Bonne efficacité en mélange avec de la mésotrione.
BENTAZONE	0	++	
THIENCARBAZONE + ISOXAFLUTOLE		+	
ACLONIFÈNE	0	+	
FLORASULAME	0	+	
FORAMSULFURON	0	+	
LINURON	0	+	
MÉTRIBUZINE	0	+	
NICOSULFURON	0	+	
TRICÉTONES	0	+	Mésotrione, Tembotrione, Sulcotrione (2016)

**Remarque :** possibilités actuelles selon homologation.

### Légende

#### Action de l'herbicide

- 0 Aucune
- + Faible
- ++ Moyenne
- +++ Bonne